



Minimum 18 ans	FORMATION CERTIFIANTE	Formation Réf : AE PER A2
PERMIS MOTO - PERMIS A2		564€

Le décret n°2016-723 du 31 mai 2016 modifie les règles d'accès au permis A. Auparavant, toute personne âgée de plus de 24 ans pouvait passer directement le permis A. Désormais, il faut obligatoirement être **titulaire du permis A2 depuis au moins deux ans** pour obtenir l'autorisation de piloter une moto de plus de 47ch, sans distinction d'âge.

PUBLIC - PRE-REQUIS

Toutes personnes souhaitant conduire des motocyclettes avec ou sans side-car dont la puissance n'excède pas 47Ch (35Kw). A noter que : La puissance de 47Ch, ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW.

Le candidat doit être âgé de 17 ans minimum pour passer l'épreuve théorique « code » et de 18 ans au minimum pour passer les épreuves pratiques du permis A2.

Le passage du permis A2 au permis A se fera uniquement à l'issue d'une formation de 7 heures après 2 ans de permis A2. Savoir lire et écrire le français.

OBJECTIFS

La formation doit permettre l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour conduire une motocyclette en sécurité et de se présenter avec succès aux épreuves du permis de conduire.

DURÉE

20 heures qui correspondent à l'obligation minimum obligatoire

CONTENU DE L'OFFRE

- ✓ Les démarches administratives et d'inscription (ANTS)
- ✓ 1 Kit pédagogique (fiche de suivi, livret...)
- ✓ 12 heures de pratique sur route (Circulation)
- ✓ 8 heures de pratique sur plateau

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'école de conduite se charge de votre inscription sur ANTS.

Constitution du dossier.

- ✓ 1 Photocopie couleur de la carte d'identité, passeport
 - ✓ 1 copie du permis de conduire valide
 - ✓ 1 carte de séjour
 - ✓ 1 photo d'identité numérique agréée ANTS.
 - ✓ 1 copie de l'attestation de recensement
 - ✓ 1 copie du certificat de participation à la Journée d'appel.
 - ✓ 1 copie de l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR)
 - ✓ 1 Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
 - ✓ 2 enveloppes timbrées autocollantes de format A4 ou A5
- Si vous êtes hébergé.**
- ✓ 1 justificatif de domicile de votre hébergeant
 - ✓ 1 copie couleur de la carte d'identité de l'hébergeant,
 - ✓ 1 attestation d'hébergement

PROGRAMME

Programme détaillé remis sur simple demande.

ANIMATEURS

Enseignants de la conduite diplômés 2 roues.

VALIDATION

Une épreuve hors circulation de 15 minutes qui comprend une vérification du véhicule, un test de maniabilité (maîtrise de la moto sans l'aide du moteur, à allure lente et à allure normale) et un test oral qui aborde trois thèmes : le motard et sa moto, le motard et les autres, le motard et sa formation ; ainsi qu'une interrogation sur la réglementation et sur la signalisation spécifique aux deux-roues motorisés.

Une épreuve en circulation de 30 minutes, si la première épreuve s'est conclue positivement, qui explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Arrêté du 23 avril 2012 fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories A1, A2 et A.

CONTACT

AUTO-ECOLE OHLICHER

Port : **0694 42.85.30** - Tel : 0594 30.10.14 - Tel : 0594 30.00.05
Mail : autoecoles@ohlicher.fr - Web site : www.ohlicher.fr

Du lundi au Vendredi - 8h à 12h et 15h à 19h
Le samedi - 9h à 12h

Agrément Préfectoral n° **E0409C00650**
Déclaration d'existence n° **96973040197**

